



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 Juillet 2009

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

TRAVAUX FOSSÉ ENTRÉE SUD RD 122

Le maire informe le Conseil Municipal des travaux prévus par le Conseil Général de la Côte-d'Or, en 2009, sur le fossé qui borde la RD 122 à l'entrée sud du village. Celui-ci prévoit donc de refaire à sa charge un ouvrage de configuration différente de l'existant, mais présumé suffisant pour collecter des eaux de pluie venant de la chaussée. Le président du syndicat viticole de Morey transmet les revendications de la profession qui pense que le fossé doit être refait à l'identique car il existe un danger de ruissellement important dans les vignes en contre bas.

Un courrier de Monsieur Alain SUGUENOT, député de Côte-d'Or, averti par les viticulteurs, est également porté à connaissance.

Le point crucial vient du traitement des eaux de ruissellement des vignes situées en amont de la chaussée, c'est-à-dire le lieudit « Bonnes Mares », qui devraient, selon le Conseil Général, être traitées à la source par un ouvrage pris en charge par les viticulteurs concernés du bassin versant.

En outre, il est souligné que la capacité d'absorption de l'exutoire à l'entrée du village est très limitée.

Il existe la possibilité de transférer le surcoût (soit 70 000 €) d'une reconstruction du fossé comme à l'origine, à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.

Il est rappelé à ce sujet, que la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin a pris récemment la compétence eaux pluviales et érosion et qu'elle ne dispose pas de ressources financières pour des travaux d'investissement.

Une participation de la communauté de communes peut être envisagée sous réserve d'acceptation du comité syndical dans les budgets à venir, avec une prise en charge partielle par la commune de Morey saint Denis.

Une liste des propriétaires du bassin versant sera établie sur les communes de Morey-Saint-Denis et Chambolle-Musigny.

RAPPORT GAZ DE FRANCE

Dans le cadre de la Charte signée avec Gaz de France, un rapport annuel est transmis qui fait état du nombre de clients, soit 202 sur la commune, et de l'état des canalisations, d'une longueur de 6218m. Une redevance d'occupation du sol pour l'installation des canalisations sera attribuée prochainement.

AVIS DES DOMAINES

Dans le cadre de l'aménagement du rond point sur la RD 974 et de l'échange de parcelles de vignes, le service des Domaines sollicité sur la valeur vénale de vignes situées à Gilly les Côteaux, lieudit "Les Bons Bâtons", transmet son rapport et estime le prix d'achat à 4,50 € le m² avec une marge de négociation de 10%.

ECHANGE ET VENTE LENOIR SAMUEL/ COMMUNE

Suite à la demande d'achat de Monsieur Samuel LENOIR, le Conseil Municipal

- accepte la vente des parcelles cadastrées :
 - o A 276 (partie de la parcelle A 219), lieudit « Rue de Vergy », surface 6a 24ca,
 - o A 278 (partie de la parcelle A 219), lieudit « Rue de Vergy », surface 14a 24ca
au prix de 0,36 € le mètre carré.
- accepte l'échange de la parcelle A 279 (partie de la parcelle A 219), lieudit « Rue de Vergy », surface 35 ca contre la parcelle A 281 (partie de la parcelle A 172), lieudit « Combesson de la Buère », surface 26 ca sur la base de 0,36 € le mètre carré, sans soulte.
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette vente et échange ainsi que les actes notariés qui seront signés à l'étude de Maître Clément DE LEIRIS, notaire à Gevrey-Chambertin, Côte d'Or.

CALENDRIER DES COMMISSIONS

Les commissions voirie et bâtiments décident des dates de leurs prochaines réunions :

- Bâtiments : Lundi 20 juillet 2009, à 18h30, en mairie
- Voirie : Lundi 27 juillet 2009, 18h30, au local cantonnier

AFFAIRE GIBOURG / COMMUNE

L'avocat de la commune transmet une copie du mémoire qu'il présentera en réponse au tribunal administratif.

DELEGATION AU MAIRE

Le Conseil Municipal décide unanimement de donner délégation au Maire, Gérard TARDY, pour l'attribution et la reprise des concessions au cimetière communal pendant toute la durée de son mandat électif.

REFORME DES PASSEPORTS

La mise en place de l'établissement des passeports biométriques est effective depuis le 18 juin 2009. Seules quelques communes seront aptes à recevoir les demandes de passeports, sans considération du domicile du demandeur. Aux alentours : Nuits-Saint-Georges, Dijon, Chenôve, etc.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le concours des Maisons fleuries à Chambolle-Musigny aura lieu le Mardi 21 juillet à 18h avec la participation de Nadine MATEUS et Rachel ROGER. Celui de Morey-Saint-Denis aura lieu le jeudi 23 juillet 2009, à 18h, avec les mêmes personnes et deux volontaires de Chambolle-Musigny.

DEBLOUQUAGE C.A.T.

Le Conseil Municipal décide de débloquenter un compte à terme de 200 000,00 €, placé à la trésorerie générale de Côte d'Or, en vue du paiement des mandats du dernier bordereau de dépenses.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture d'une lettre de Mme TAUPENOT sur la circulation dans les rues du village et aire de lavage pour les tracteurs.
- Information sur le bruit et nuisances sonores: il n'y a pas d'arrêté municipal, c'est donc l'arrêté préfectoral qui s'applique.
- Invitation du Clos de Tart pour la réception de travaux du mur d'enceinte, adressée aux conseillers et à la secrétaire.
- Demande de subvention pour la manifestation de la Route des Vignobles de Bourgogne du 21 septembre, non admise.
- Lettre du SBV (syndicat du bassin versant de la Vouge) qui demande la désignation de 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune au siéger au comité géographique de la Varaude.
- Lettre de Mme et M. BILLOTET sur la vitesse excessive constatée dans la rue des Jardins.
- Information sur les factures d'eau : double facturation pour la part assainissement désormais gérée par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.
- Accord devis VAMDA pour l'achat de deux réfrigérateurs pour la salle des fêtes.
- Remplacement des congés des agents communaux : arrosage, locations, poubelles, chapiteaux.

Prochain Conseil : le 09/09/09, à 19h, en séance publique